

L'an deux mille vingt-deux, le onze février à 19 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni à la mairie en séance ordinaire,
sous la présidence de Magalli BLAES, Maire.
Présents:
BLAES Magalli, SASTRE GARAU Danielle, CHASSIN Yves
CHALEIL Laurent, LARONDE Françoise, CHESSERET Didier,
RIBOTTET Maryse

NOMBRE DE CONSEILLERS : 7
PRESENTS : 7
VOTANTS : 7

- 1) **Secrétaire de séance** : L CHALEIL
- 2) Adoption du dernier compte-rendu : voté à l'unanimité

3) DELIBERATION POUR LE VOTE DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2021

Pour le vote du Compte Administratif, le Maire s'est retiré et le Conseil Municipal a voté ainsi les comptes 2020 :

INVESTISSEMENT :

| | | |
|----------|------------------|-------------|
| Dépenses | prévu | 26 976.05 € |
| | réalisé | 21 557.61 € |
| | reste à réaliser | 5 412.00 € |

| | | |
|----------|------------------|-------------|
| Recettes | prévu | 26 976.05 € |
| | réalisé | 8 284.75 € |
| | reste à réaliser | 2 428.40 € |

FONCTIONNEMENT :

| | | |
|----------|------------------|-------------|
| Dépenses | prévu | 96 420.03 € |
| | réalisé | 56 918.06 € |
| | reste à réaliser | 0 € |

| | | |
|----------|------------------|--------------|
| Recettes | prévu | 96 420.03 € |
| | réalisé | 100 194.84 € |
| | reste à réaliser | 0 € |

Résultat de Clôture de l'exercice :

Investissement : - 13 272.86 €

Fonctionnement : 43 276.78 €

Résultat Global : 30 003.92 €

Vote pour à l'unanimité.

4) DELIBERATION POUR LE VOTE DU COMPTE DE GESTION
2020 DU TRESOR PUBLIC

Après vérification des comptes du trésorier avec nos comptes, ils coïncident en tout point, le Conseil Municipal vote donc à l'unanimité pour ce compte de gestion 2021.

5) DELIBERATION POUR L'AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Excédent de fonctionnement : 12 713.75 €

Excédent reporté : 30 563.03 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 43 276.78 €

Excédent d'investissement : 13 272.86 €

Excédent des restes à réaliser : 2 983.60 €

Excédent de financement : 16 256.46 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT 43 276.78 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) 16 256.46
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) 27 020.32 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICITE 13 272.86 €
Vote pour à l'unanimité.

**5) DELIBERATION POUR L'ACCEPTATION DES DEVIS POUR
LES TRAVAUX PREVUS EN 2022- DEL2022-02-04**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, les différents devis reçus pour les travaux prévus cette année.

Après délibération, le Conseil Municipal se prononce pour ces devis à l'unanimité :

- Entreprise SAUVE Frédéric – Plomberie : 4413.20 € TTC
- Entreprise SANCELME Bernard – Electricité : 4227.30 € TTC
- Entreprise FLIN Alain – Plâtrerie-peinture : 2202.53 € TTC
- Entreprise FAURE Luc – Travaux Agricoles et Publics (busage) : 660.00 € TTC
- Entreprise MASSARD Michel – Elagage, taille de haies : 6480 € TTC
- SDE 03 – Eclairage Pubic (LED) : 7451 € TTC – prise en charge du SDE : 4945 € = reste 2506 € à payer par la commune

Ces dépenses seront inscrites au budget 2022.

**6) DELIBERATION POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE
REGIONALE POUR LA REFECTION DU LOGEMENT
COMMUNAL- DEL2022-02-05**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de faire un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour le projet de rénovation du logement communal. Les travaux prévus sont : électricité, plomberie, réfection de la salle d'eau et de la cuisine. Le montant total de ces devis s'élève à : 10 757.30 € HT soit 11 923.03 € TTC

Plans de financement des travaux :

Montant total de travaux : 10 757.30 € HT

| | | |
|-------------------------------------|-----------|------|
| SUBVENTION REGION | 4840 € | 45 % |
| SUBVENTION COMMUNAUTE DE COMMUNE | 2466 € | 23 % |
| AUTOFINANCEMENT COMMUNE | 3451.30 € | 32 % |

Après délibération, le Conseil Municipal se prononce POUR à l'unanimité.
Ces dépenses et ces subventions seront inscrites au budget 2022 en section d'investissement.

Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents s'y afférents.

**7) DELIBERATION POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION A
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - DEL2022-02-06**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de demander pour 2022, une aide financière à la Communauté de Commune Saint-Pourçain Sioule Limagne à hauteur de 2466 €, comme l'année dernière, dans le cadre des Fonds de concours « Mise en valeur des communes ». Notre commune s'engage à financer l'opération, au moins à la même hauteur que la Communauté de Communes.

Nous souhaitons faire des travaux, cette année, de rénovation du logement communal : électricité, plomberie, salle d'eau et cuisine. Les travaux s'élèveront selon les devis des différentes entreprises à : 10 757.30 € HT soit 11 923.03 € TTC.

Le Maire présente le financement de l'opération :

PLAN DE FINANCEMENT

Total dépense prévue 10 757.30 € HT – 11 923.03 € TTC

| ORIGINES | MONTANT HT | POURCENTAGE |
|-----------------------------|------------|-------------|
| Communauté de Communes | 2 466 € | 23 % |
| Région Auvergne Rhône Alpes | 4840 € | 45 % |
| Ressources propres | 3451.30 € | 32 % |

Le Conseil Municipal, après délibération, se prononce : POUR à l'unanimité, cette demande d'aide auprès de la Communauté de Commune St Pourçain Sioule Limagne et autorise Madame le Maire à solliciter la subvention du Fond de concours « Mise en valeur des communes » pour 2466.00 € afin d'aider à financer les travaux prévus.

Ces dépenses seront inscrites au budget 2022.

8) DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE « SOLIDARITE » POUR LES TRAVAUX DU LOGEMENT COMMUNAL- DEL2022-02-07

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour bénéficier d'une subvention de solidarité départementale de 5000 € ou un autre dispositif, pour le projet de rénovation du logement communal.

Les travaux prévus sont : électricité, plomberie, réfection de la salle d'eau et de la cuisine.

Le montant total de ces devis s'élèvent à : 10 757.30 € HT soit 11 923.03 € TTC

Plans de financement des travaux :

Montant total de travaux : 10 757.30 € HT

| | | |
|----------------------------------|---------|------|
| SUBVENTION DEPARTEMENTALE | 1290 € | 12 % |
| SUBVENTION COMMUNAUTE DE COMMUNE | 2466 € | 23 % |
| SUBVENTION REGION | 4840 € | 45 % |
| AUTOFINANCEMENT COMMUNE | 2161.30 | 20 % |

Après délibération, le Conseil Municipal se prononce POUR à l'unanimité, il approuve ces travaux, leurs financements et autorise Madame le Maire à solliciter cette subvention départementale.

Ces dépenses et ces subventions seront inscrites au budget 2022 en section d'investissement.

Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents s'y afférents.

INFORMATIONS- QUESTIONS DIVERSES :

Les élus ont regardé l'organisation à prévoir pour le bureau de vote des élections Présidentielles et Législatives qui auront lieu en avril et en juin.

Tous les élus sont d'accord pour donner une prime exceptionnelle de 40 € au 2 agents de la commune pour pallier à la hausse du carburant.

Nous allons procéder à la révision de la tondeuse.

La séance est levée à 20 h 15

| | | |
|------------------|---------------------------|-----------------|
| Magalli BLAES | Danielle SASTRE- GARAU | Yves CHASSIN |
| Laurent CHALEIL | Françoise LARONDE | Maryse RIBOTTET |
| Didier CHESSERET | | |